VILLE DE 68127 STE CROIX-EN-PLAINE25

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE 68127 SAINTE CROIX-EN-PLAINE SÉANCE DU 01 avril 2019

Sous la présidence de Monsieur François HEYMANN, Maire

Le 1er avril 2019, à vingt heures, sur convocation du 27 mars 2019, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François HEYMANN, Maire.

Nombre de conseillers élus	*Nombre de conseillers en fonction*	*Conseillers présents*	*Conseillers absents*	*Nombre de procuration(s)*
23	20	15	5	2

Secrétaire de séance : Stéphane GILG

ORDRE DU JOUR :

1) Bilan des acquisitions et des cessions foncières année 2018
2) Bibliothèque municipale : renouvellement des crédits livres et revues
3) Subvention à l'association familiale pour les accueils de loisirs sans hébergement 2017 et 2018
4) Tarification des locaux communaux
5) Subvention en faveur du CCAS, année 2019
6) Compte administratif et de gestion 2018
7) Affectation des résultats 2018
8) Budget primitif 2019
9) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019
10) Voirie : Programme des travaux pour 2019
11) Mise à disposition d'un assistant de prévention au profit du CCAS
12) Forêt : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune
13) Adjonction : Mise en location d'un appartement situé au-dessus de la poste

Informations

1. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES 2018

Rapporteur : François HEYMANN, maire

Conformément à la loi du 8 février 1995, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières.

Acquisitions (bilan de l'exercice 2018)

Désignation du bien (terrains immeubles droits réels)	Localisation	Réf. Cadastrale			Identité cédant	Conditions de prix de vente
		Section	N° parcelle	Superficie		
Terrain boisé	Brueckfeld auf die Ill	88	37	2,41 ares	STOFFEL Lucien Marie	70 € / l'are Selon dcm 02/09/2014 Soit 1 500,10 €
Terrain boisé	Brueckfeld auf die Ill	88	49	19,02 ares		

Cessions (bilan de l'exercice 2018)

Désignation du bien (terrains immeubles droits réels)	Localisation	Réf. Cadastrale			Identité acheteur	Conditions de prix de vente
		Section	N° parcelle	Superficie		
Terrain de type jardin	Rue de Neuf Brisach	AL	118/31	12 ca	Sovia construction	5000 € / l'are selon dcm 12/10/2017 Soit 600 €
Terrain déclassé	3e impasse	AP	207	0,40 are	HEYMANN Raymond	5000 € l'are selon dcm 05/09/2017 et 04/10/2017 Soit 2000 €

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- Prend acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2018.

2. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : RENOUVELLEMENT DES CRÉDITS LIVRES ET REVUES

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, adjointe au maire

a. Acquisition de livres :

L'Association Familiale – Comité de Gestion de la Bibliothèque Municipale- sollicite le renouvellement des crédits annuels pour l'achat de livres pour enfants et adultes.

Le crédit ouvert l'an passé était de 1 750 €.
Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- Accorde un crédit global de 1 750 € pour l'achat de livres, année 2019
- Dit que le crédit livres devra être affecté pour moitié à l'acquisition de livres pour enfants et ne devra pas être dépassé
- Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6065 du budget 2019.

b. Acquisition de revues

Une participation aux frais d'acquisition de revues, essentiellement pour les enfants, est sollicitée.

Le crédit ouvert l'an passé était de 270 €.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- Accorde une participation de 270 € pour l'acquisition de revues, année 2019
- Dit que cette somme sera versée sur le compte de l'Association Familiale
- Dit que cette somme sera imputée sur le compte 6574, du budget primitif 2019

3. SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION FAMILIALE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2017 ET 2018

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, adjointe au maire

L'octroi d'une subvention communale pour le fonctionnement et les repas des Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés l'été 2017 et l'été 2018 par l'Association Familiale est sollicité.
L'association a transmis les informations nécessaires au calcul et au versement de ces subventions en mars 2019.

Comme les années antérieures, seuls les enfants domiciliés dans la commune sont pris en compte pour le calcul de la subvention. Il est par ailleurs proposé de maintenir le montant des subventions 2016 à savoir

- Pour les frais de fonctionnement de l'Alsh: une subvention de 1,63 € par jour et par enfant
- Pour les frais de repas de l'Alsh : une subvention de 0,93 € par repas

Subventions pour le fonctionnement de l'Alsh 2012-2016 et propositions pour 2017 et 2018

Année de l'alsh	2012	2013	2014	2015	2016	**2017**	**2018**
Subv par jour et par enfant domicilié dans la commune	1.54	1.54 €	1.54 €	1.54 €	1.63 €	**1.63 €**	**1.63 €**
Nbre de jour	834	775	793	1001	755	**590**	**500**
Montant de la subvention	1 284.36 €	1 193.50 €	1 221.22 €	1 541.54 €	1 230.65 €	**961.70 €**	**815.00 €**

Subventions pour les repas de l'Alsh 2012-2016 et propositions pour 2017 et 2018

Année de l'alsh	2012	2013	2014	2015	2016	**2017**	**2018**
Coût TTC du repas facturé par le traiteur	4.15 €	4.43 €	4.43 €	4.43 €	4.43 €	**4.20 €**	**4.20 €**
Subvention communale par repas	0.87 €	0.93 €	0.93 €	0.93 €	0.93 €	**0.93 €**	**0.93 €**
Nbre de repas (enfants domiciliés dans la commune)	637	620	628	639	530	**490**	**380**
Montant de la subvention	554.19 €	576.60 €	584.04 €	594.27 €	492.90 €	**455.70 €**	**353.40 €**

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- décide l'octroi d'une subvention communale au profit de l'Association Familiale pour les frais de repas et de fonctionnement de l'Alsh 2017 d'un montant de 1 417,40 € correspondant à :
  - 961,70 € de subvention pour les frais de fonctionnement : 590 jours x 1,63 €
  - 455,70 € de subvention pour les repas : 490 repas x 0,93 €
- décide l'octroi d'une subvention communale au profit de l'Association Familiale pour les frais de repas et de fonctionnement de l'Alsh 2018 d'un montant de 1 168,40 € :
  - 815,00 € de subvention pour les frais de fonctionnement : 500 jours x 1,63 €
  - 353,40 € de subvention pour les repas : 380 repas x 0,93 €
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget primitif 2019. Les crédits prélevés au même compte – rubrique « subventions de fonctionnement aux associations ».

4. TARIFICATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Rapporteur : Stéphane GILG, adjoint au maire

La commission « vie associative, sports, culture et loisirs » propose de ne pas augmenter les tarifs de location s'appliquant aux salles communales.
Le tableau récapitulatif des tarifs proposé par la commission se détaille comme suit :

a. Pôle culturel

Salle	Bénéficiaire	Objet	Tarif		Observations
toutes salles	Frais de nettoyage		50,00 €		Caution non rendue si local après utilisation non propre
	Caution badge pôle culturel		50,00 €	badge	
Hansi - Schweizer - Bartholdi	Associations Locales		5,00 €	par séance	dont 1re location gratuite pour l'une des 3 salles
	Sté d'Histoire et généalogie		250,00 €	l'année	Convention à l'année forfait pour les 3 salles
Bartholdi	Organismes extérieurs		150,00 €	la journée	
			75,00 €	la demi journée	
			25,00 €	l'heure	
Schweitzer	Particuliers - domiciliés à Ste Croix en Plaine	Obsèques	75,00 €	la journée	
		Expositions	100,00 €	la journée	
			150,00 €	le week end	

Salle	Bénéficiaire	Objet	Tarif		Observations
Schweitzer (suite)	Extérieurs à la commune, divers	Expositions à but lucratif	150,00 €	la journée	
			250,00 €	le week end	
	Associations locales	Expositions à but non lucratif	0,00 €	gratuit	

b. Salle du printemps

Bénéficiaire	Objet	Tarif	
Particuliers - domiciliés à Ste Croix en Plaine		84,00 €	pour 2 jours (en été du 1er mai au 30 septembre)
		125,00 €	pour 2 jours (en hiver du 1er octobre au 30 avril)
Associations locales	Utilisation ponctuelle	5,00 €	la séance
Théâtre du quiproquo	Location annuelle	200,00 €	l'année
vélo Club	Location annuelle	200,00 €	l'année

c. Salle de sports la colombe (hors hall d'entrée)

Bénéficiaire	Objet	Tarif		Observations
Associations locales	Activités ou manifestations liées à une activité sportive	3,27 €	/ heure été	Tarif Eté : – du 1er mai au 30 septembre inclus Tarif Hiver – du 1er octobre au 30 avril inclus
		5,35 €	/ heure hiver	
	Autres activités	5,00 €	la séance	
Associations extérieures, particuliers, entreprises	Entrées payantes	313,00 €	journée été	
		624,00 €	journée hiver	

d. Hall d'entrée de la salle de sports la Colombe

Bénéficiaire	Objet	Tarif		Observations
Associations locales	Manifestations sportives, entrainements, fête annuelle liée à la pratique régulière d'une activité sportive dans la salle etc	2,00 € 3,00 €	/ heure été / heure hiver	Tarif été : – du 1er mai au 30 septembre inclus Tarif Hiver – du 1er octobre au 30 avril inclus
	Manifestations et activités NON sportives	5,00 €	la séance (demi-journée)	

Bénéficiaire	Objet	Tarif	Observations	
Associations locales - utilisateurs réguliers		30,00 €	journée	lorsque l'utilisateur loue le hall en complément du reste de la salle
Associations extérieures, particuliers, entreprises		313,00 €	la journée	

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :
- Le maintien des tarifs fixés en 2018

5. SUBVENTION EN FAVEUR DU CCAS, ANNÉE 2019

Rapporteur : Marie-Joëlle BELLICAM, adjointe au maire

Il est rappelé que le budget du CCAS sert principalement à financer les dépenses du centre périscolaire / ALSH, ainsi que la fête des personnes âgées.

Mme Marie-Joëlle BELLICAM, adjointe au maire indique qu'une subvention du CCAS de 80 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2019 du CCAS

Montants années antérieures pour mémoire

Année	*Montant*
2002	*6 630.00 €*
2003	*3 310.00 €*
2004	*800.00 €*
2005	*11 880.00 €*
2006	*35 700.00 €*
2007	*23 500.00 €*
2008	*29 200.00 €*
2009	*38 260.00 €*
2010	*26 000.00 €*

Année	*Montant*
2011	*37 800.00 €*
2012	*75 000.00 €*
2013	*68 000.00 €*
2014	*85 000.00 €*
2015	*68 000.00 €*
2016	*80 000.00 €*
2017	*113 000.00 €*
2018	*71 000.00 €*

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :
- Décide le versement d'une subvention de 80 000 € en faveur du CCAS pour l'année 2019
- Dit que la dépense est imputée au compte 657362 du budget primitif 2019.

6. COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION 2018

Rapporteur : Marie-Claude GROSHAENY, adjointe au maire

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2018 sont présentés au Conseil municipal.
Après avoir ouï les explications relatives aux différents comptes, le Conseil municipal, après délibération et vote (en l'absence du Maire) approuve **à l'unanimité** le Compte Administratif et de Gestion 2018 :

Résultat budgétaire de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES	1 825 528,82 €	2 268 091,94 €
DEPENSES	1 620 843,12 €	1 499 325,85 €
Excédent	**204 685,70 €**	**768 766,09 €**
Déficit		

Résultat d'exécution du budget 2017

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018- compte 1068	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de 2018
Investissement	550 995,88 €		- 346 310,18 €	204 685,70 €
Fonctionnement	732 251,38 €	732 251,38 €	768 766,09 €	**768 766,09 €**
TOTAL	**1 283 247,26 €**	**732 251,38 €**	**422 455,91 €**	**973 451,79 €**

7. AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Rapporteur *:* Marie-Claude GROSHAENY, adjointe au maire

L'assemblée délibérante doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement à savoir : **768 766,09 €** qui doit obligatoirement être affecté à la couverture du besoin de financement s'il existe (déficit de la section d'investissement) sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et à financer le solde des restes à réaliser de la section d'investissement.

Le solde peut être reporté en section de fonctionnement du budget suivant soit être affecté à la section d'investissement.

Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2018

	Résultat ou solde	Restes à réaliser Dépenses	Reste à réaliser Recettes	Solde Reste à réaliser
Section d'investissement	204 685,70 €	1 115 000 €	315 000 €	800 000 €
Section de fonctionnement, **résultat à affecter**	**768 766,09 €**			

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif 2018, après délibération, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :
Considérant qu'il n'y a pas de déficit d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité :

- A couvrir les restes à réaliser de la section d'investissement :
  Reste à réaliser recettes : .....315 000 €
  Reste à réaliser dépenses : .....-1 115 000 €
  Reste à réaliser à couvrir : .....800 000€

– De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Investissement Solde d'exécution N-1 R001 (positif)	**+204 685,70 €**
Solde des restes à réaliser	**- 800 000,00 €**
Besoin de financement	**595 314,30 €**

Résultat de fonctionnement N-1 (résultat de l'exercice et résultats antérieurs reportés) **Résultat à affecter**	**768 766,09 €**
Affectation Affectation en réserves R1068 en investissement	595 314,30 €
Report en fonctionnement R002	173 451,79 €

8. BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Marie-Claude GROSHAENY, adjointe au maire

Le budget primitif 2019 est présenté au conseil municipal.
Pour équilibrer ce budget, deux emprunts sont prévus :

- Prêt sans intérêt CAF : ..... 186 000 €
- Nouvel emprunt : ..... 270 000 €

Les crédits des subventions de fonctionnement proposées s'élèvent à 124 016 € dont 80 000 € de subvention au CCAS, voté au point 5 (compte 657362). Le détail des crédits votés au 6574, soit 44 016 € sera annexé au présent procès-verbal.

Mme BELLICAM intervient pour indiquer qu'elle considère que les dépenses du personnel ne sont pas estimées avec sincérité et qu'il aurait été possible de majorer le montant des dépenses imprévues pour réduire le crédit alloué aux charges du personnel.

Mme GROSHAENY rappelle que la même question a été posée quant à la sincérité des dépenses prévues au chapitre 012 en commission des finances, et que M. VASSELON, Trésorier a expliqué ce point et confirmé que l'estimation était conforme aux nécessités de fonctionnement, toute en soulignant la justesse de l'exécution 2018.

Sur avis de la commission des finances et après avoir pris connaissance du détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement,

le Conseil municipal, après délibération et vote par 16 voix pour (dont 2 procurations) et une abstention

- fixe le budget primitif 2019 et l'arrête comme suite :

SECTION	Propositions du Maire	Votes du Conseil €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	2 687 211,79 €	2 687 211,79 €
Recettes	2 687 211,79 €	2 687 211,79 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	2 527 267,79 €	2 527 267,79 €
Recettes	2 527 267,79 €	2 527 267,79 €

9. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Rapporteur : Marie-Claude GROSHAENY, adjointe au maire

Les options envisageables pour le vote des trois taxes locales sont présentées au Conseil municipal.

La commission des finances propose majoritairement d'augmenter les taux de 1%.

Le Conseil municipal, après délibération et vote par 9 voix pour (9 voix étant pour 0% et 7 voix pour 1%, une abstention)

- Décide de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel
- Dit que par conséquent les taux et produits votés, sont fixés comme suit :

Fiscalité 2019	*Base d'imposition* ***prévisionnelles 2019***	**Taux constant**	
		Taux	*Montant*
Taxe d'habitation	3 659 000 €	8.08%	295 647 €
Taxe foncière bâti	4 742 000 €	9.38%	444 942 €
Taxe foncière non bâti	124 900 €	43.44%	54 257 €
		Total	**794 845.62 €**

10. VOIRIE : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 2019

Rapporteur : François HEYMANN, maire

La commission voirie propose d'engager en 2019 les travaux d'aménagement de la rue de Woffenheim comprenant la voirie et les réseaux secs.

Montant estimatif :

- Travaux .....298 300,00 € HT
- Maitrise d'œuvre .....13 513,50 € HT

Le conseil municipal décide à **l'unanimité** :
- DECIDE de lancer en 2019 les travaux d'aménagement de la rue de Woffenheim
- CHARGE le Maire de lancer les études préalables à réaliser par le Cabinet Bétir
- DONNE pouvoir au Maire pour l'attribution et la signature des marchés
- CHARGE le Maire de solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tout autre organisme.

11. MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION AU PROFIT DU CCAS

Rapporteur : François HEYMANN, maire

En vertu des dispositions contenues à l'article 108-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent désigner un assistant de prévention.

L'assistant de prévention a notamment pour rôle de conseiller et d'assister l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Pour satisfaire à cette obligation, l'autorité territoriale peut :

désigner un agent en interne,
ou passer convention pour une mise à disposition d'un assistant de prévention avec une commune ou un EPCI dont est membre la commune.

En date du 28 mars 2018, le CCAS de Sainte-Croix-En-Plaine a sollicité la commune de Sainte-Croix-En-Plaine pour la mise à disposition de leur assistant de prévention.
Ces missions seraient exercées sous la responsabilité du Maire de Sainte-Croix-En-Plaine pour une durée de 3 ans à raison de 8 heures par mois.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal à **l'unanimité** :
- Autorise le Maire à accepter de mettre Monsieur Jérémy FOELLNER à disposition du CCAS pour les missions d'assistant de prévention, à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

12. FORET : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Rapporteur : François HEYMANN, maire

Monsieur le Maire expose :

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office Nationale des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de refuser l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

13. MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE LA POSTE

Rapporteur : François HEYMANN, maire

Est exposée la demande d'une habitante de la commune qui recherche un appartement à louer, et la proposition de lui louer un appartement communal par bail précaire.

Logement concerné : F4 situé au 2e étage – immeuble communal 31 route de Bâle.
Loyer mensuel : 350 € (chauffage compris)
Durée : 3 mois (entre avril et aout)

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité

- Approuve ces dispositions et donne pouvoir au maire pour la signature du bail précaire.

INFORMATIONS

- **Date du prochain CM :** proposition 06/05/2019. La date pourra être avancée en fonction de la communication d'informations concernant les avenants pour la restauration du périscolaire.

- **Animation** : Concert d'orgue à l'église Saint Barthélémy le samedi 06 avril 2019 à 20H00

- **Chemin – Association foncière** : des travaux d'entretien seront menés sur les chemins qui mènent à la CAC et vers Hettenschlag

- **Le conseil de fabrique** cherche des bénévoles pour les postes de trésorier et secrétaire.

- **Déplacement – Jumelage MERDINGEN : 14 conseillers de Merdingen participeront à l'échange programmé le 14 avril 2019**
  A cette occasion sera planté l'arbre remis par l'équipe de Merdingen.
  Le rendez-vous est fixé à 8H30 à la mairie.

- **Tournoi de la société de quilles :**
  M. GILG propose de constituer des équipes de 4 personnes pour participer au tournoi qui se déroulera au mois de mai les 3/10/14/15/16/17/23/24/25…

- **Journée citoyenne**
  Les formulaires d'inscription sont en cours de finalisation afin de prendre en compte les partenariats proposés par des entreprises locales.
  La distribution sera réalisée avant le 15/04/2019 pour retour des inscriptions avant le 02/05/2019.

  Les chefs de chantier vont être contactés prochainement pour l'organisation des ateliers.

La séance est levée à 22 heures 00.